

AR Prefecture

017-200041614-20231221-2023D126-DE  
Reçu le 21/12/2023

Aunis-  
Sud

Ma Communauté  
de Communes

**DECISION DU PRESIDENT N° 2023 D 126**

Ayant pour objet l'attribution de marchés pluriannuels de Services d'assurance pour la Communauté de Communes Aunis Sud – 2 lots

Le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la Délibération du Conseil Communautaire n° 2020-07-09 en date du 16/07/2020 visée au contrôle de légalité le 20/07/2020, portant autorisation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés selon une procédure adaptée, lorsque le montant estimé du besoin est inférieur à 200 000 € H.T., ainsi que toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la mise en concurrence ouverte effectuée sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 1° et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique ;

Considérant le procès-verbal de la Commission Permanente des Marchés du 19 décembre 2023 relatif à l'analyse des offres ;

Considérant l'avis favorable du Pouvoir Adjudicateur à la même date ;

Considérant que les disponibilités budgétaires pour réaliser cette étude sont effectives ;

Considérant la réception des pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du Code du Travail, ainsi que les certificats fiscaux et sociaux, dans les délais impartis ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

La passation de deux marchés ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie de prestations : Service

Durée : 2 ans

Objet des prestations :

- Lot n°1a : Assurance "Incendie Divers Dommages Aux Biens"

Entreprise attributaire : SMACL Assurances SA  
141 Avenue Salvador-Allende  
CS 20000  
79031 NIORT Cedex 9  
N° SIRET : 833 817 224 00029

Référence Marché : 2023-007

Montant TTC du marché : 38 534,64 €/an

**AR Prefecture**

017-200041614-20231221-2023D126-DE  
Reçu le 21/12/2023

Objet des prestations :

- Lot n°2a : Assurance "Protection Juridique Générale"

Entreprise attributaire : Groupement 2C Courtage (Mandataire du groupement) /  
Groupama  
Rés. Th. Gautier  
7 Rue G. Magnoac  
65000 TARBES  
N° SIRET : 443 176 359 00018

Référence Marché : 2023-008

Montant TTC du marché : 1 179,25 €/an

**ARTICLE 2 :**

Monsieur Le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud est autorisé à signer les contrats avec la société attributive ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

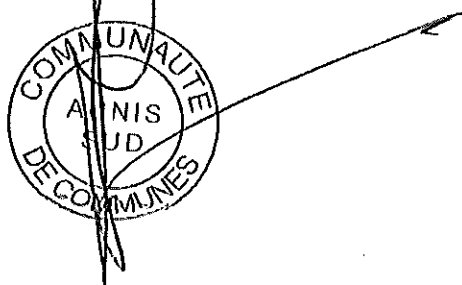
**ARTICLE 3 :**

Mademoiselle le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Aunis Sud est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera notifiée à :

- La Sous-préfecture de l'Arrondissement de Rochefort,
- Service de gestion comptable de Ferrières,
- La société concernée,

Fait à Surgères, le 21 Décembre 2023

Le Président,  
Jean GORIOUX



Date de publication sur le site internet de la Communauté de Communes Aunis Sud : 21 DEC. 2023

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX Président de la Communauté de Communes Aunis Sud

**Délais et voies de recours**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La décision peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.